Objekttyp:	TableOfContent
Zeitschrift:	Bulletin technique de la Suisse romande
Band (Jahr):	82 (1956)
Heft 1	
PDF erstellt	am: <b>24.05.2024</b>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# BULLETIN TECHNIQUE **DE LA SUISSE ROMANDE**

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements: Suisse: 1 an, 26 francs Etranger: 30 francs Euranger: 30 trancs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 22 francs
Etranger: 27 francs
Prix du numéro: Fr. 1,60
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »
N° II. 57 75 à Lausanne Nº II. 57 75, à Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnements, changements d'adresse, expédition à Imprimerie La Concorde, Terreaux 31, Lausanne

Rédaction et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475 Administration de la S.A. du Bulletin Technique Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: Comité de patronage — Président. R. Neeser, ingénieur, à Genève, vice-président.

G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. H. Gicot, ingénieur; M. Waeber, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. Cl. Grosgurin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. G. de Kalbermatten, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration

de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

#### Tarif des annonces

Fr. 264.-» 134.40 1/2 1/4 67.20 33.60

Annonces Suisses S. A. (ASSA)



Place Bel-Air 2, Tél. 223326 Lausanne et succursales

SOMMAIRE : L'éclairage industriel, par C. Roy-Pochon, Dr h. c. EPUL. — Union internationale des architectes. — Divers : Cercle d'études des architectes diplômés EPUL; L'ARLA; LFEM. - Contrôle de qualité du ciment en vrac. — Les Congrès: IXe Congrès international de Mécanique appliquée. — Nécrologie : Adolphe Guyonnet. — Bibliographie. — Commu-CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — NOUVEAUTÉS, Informations diverses.

## L'ÉCLAIRAGE INDUSTRIEL

par C. ROY-POCHON, Dr h. c. EPUL

Président de la 2° Section (éclairage et chauffage) de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÉLECTRICIENS

Il y a des principes et des règles d'éclairage qui s'appliquent quelle que soit la destination du local. L'éclairage industriel doit se conformer à ces règles générales. Mais les conditions d'application dans l'industrie sont si particulières qu'il est utile d'examiner règles et principes spécialement en vue de leur application à l'éclairage industriel. C'est ce que nous ferons dans la première partie de notre article.

Dans une deuxième partie, nous rappellerons brièvement les caractéristiques des différentes lampes utilisées actuellement dans l'industrie et nous indiquerons ce qui doit déterminer le choix du genre de lampe. Puis nous donnerons un très bref aperçu des conditions imposées aux appareils d'éclairage industriel et à l'installation.

On verra sur les photos qui illustrent notre article quelques exemples d'installations d'éclairage industriel réalisées en France.

#### Ire partie. - Principes de l'éclairage.

Du point de vue de l'éclairage, trois propriétés de l'œil sont fondamentales : l'adaptation, l'accommodation,

La sensibilité de la rétine varie en sens inverse de l'éclairement : c'est le phénomène d'adaptation à

l'éclairement. L'œil s'adapte aussi à la couleur. Preuve en est que nous n'hésitons pas à appeler « blanche » la lumière d'une lampe à incandescence qui, allumée en plein jour, nous paraît jaune.

L'accommodation nous permet de recevoir successivement sur la rétine des images nettes d'objets situés à des distances différentes.

La propriété de convergence fait que les axes optiques des deux yeux se croisent sur l'objet (condition indispensable d'une vision correcte).

L'exercice des facultés de l'œil exige un travail des muscles et des nerfs de l'appareil visuel; suivant l'éclairage, ce travail peut varier dans de très grandes limites. Dans une publication récente 1 du Dr E. Grandjean, directeur de l'Institut de physiologie du travail, à l'E.P.Z., nous avons relevé une phrase qui met en évidence le rôle très important joué par l'éclairage : plus de la moitié de la dépense nerveuse de l'homme doit être attribuée à l'appareil visuel.

Les règles de l'éclairage découlent de deux principes

- 1º assurer un niveau d'éclairement suffisant; 2º ne pas éblouir.
- <sup>1</sup> Schweizerische Bauzeitung, 4-9-54.